

BOURSES POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE 2^{ème} ET 3^{ème} CYCLES

2023-2024

Objectif

Favoriser le recrutement et la codirection d'étudiantes et d'étudiants gradués aux cycles supérieurs dans les équipes des membres chercheurs du Centre NUTRISS.

Nature du soutien financier

- Bourse de **12 000 \$** pour les étudiantes et étudiants de 2^{ème} cycle (3 sessions, non-renouvelable);
- Bourse de **15 000 \$** pour les étudiantes et étudiants de 3^{ème} cycle (3 sessions, non-renouvelable).

Le nombre de bourses accordées annuellement selon le cycle d'études demeure flexible et sera déterminé de façon proportionnelle au nombre de demandes reçues par cycle. De plus, les bourses seront réparties en fonction des activités des trois axes de recherche.

Critères d'admissibilité

- La candidate ou le candidat doit être sous la direction d'un membre chercheur du Centre NUTRISS qui accorde 50% ou plus de son temps de recherche au Centre¹. Les codirections sont encouragées;
- Le projet de recherche doit s'inscrire dans la [programmation scientifique](#) du Centre NUTRISS;

¹ Avant d'entamer votre demande, nous vous invitons à vous assurer que votre directrice ou directeur de recherche est admissible pour ce concours de bourse (c'est-à-dire qu'il accorde 50% ou plus de son temps de recherche au Centre NUTRISS).

- Les étudiantes et étudiants au deuxième cycle peuvent appliquer s'ils ont complété deux sessions ou moins dans leur parcours. Les étudiantes et étudiants au troisième cycle peuvent appliquer s'ils ont complété quatre sessions ou moins dans leur parcours;
- Le premier versement de la bourse s'effectuera à l'été 2023. Ainsi, la candidate ou le candidat doit être inscrit à temps plein à ce moment;
- La candidate ou le candidat peut détenir d'autres bourses nominatives (bourses obtenues dans le cadre d'un concours), **pour un montant maximal de 10 000\$ pour l'année 2023-2024** (1 avril 2023 au 31 mars 2024). À noter que les bourses d'admission, le soutien financier accordé par votre Faculté lors de la réussite de certaines étapes de votre cheminement ou le soutien financier accordé par votre directrice ou directeur ne sont pas considérés comme des bourses nominatives;
- Cette bourse ne peut être jumelée au complément de bourse de l'INAF.

Montage de la demande

La demande écrite doit être **présentée par l'étudiante ou l'étudiant**, et doit inclure les informations suivantes:

1. Formulaire de demande 2023-2024;
2. Une lettre de motivation de la candidate ou du candidat (max. une page);
3. CV de la candidate ou du candidat (max. deux pages);
4. Relevé de notes de la candidate ou du candidat (le relevé disponible sur *Capsule* est autorisé).

La demande doit être complète et présentée **en un seul document PDF. Une demande incomplète ne sera pas considérée.**

Critères d'évaluation (note de passage : 80%)

Chaque dossier sera évalué par un comité composé de membres chercheurs et membres professionnels du Centre NUTRISS n'ayant pas de candidates ou candidats dans le cadre du concours. Les critères d'évaluation seront les suivants:

- Dossier académique de l'étudiante ou de l'étudiant (40 pts);
- Pertinence du projet en regard de la programmation scientifique du Centre NUTRISS (25 pts);
- Importance du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine de la nutrition (10 pts);
- Mobilisation sociale (15 pts);
- Qualité de la demande (10 pts).

IMPORTANT :

- *À qualité égale, les candidatures provenant d'étudiantes et étudiants de jeunes chercheuses et chercheurs seront priorisées.*
- *Dans le cas où plusieurs étudiantes ou étudiants dirigés par un même membre chercheur se qualifieraient pour une bourse, la bourse sera attribuée à l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu le plus fort pointage.*
- *La meilleure candidature de chaque axe de recherche se verra attribuer une mention d'excellence.*

Date limite de réception des demandes

Les candidates et les candidats devront transmettre leur demande au plus tard **le 5 juin 2023** à annie.lapointe@fsaa.ulaval.ca.